



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois février, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 février 2024

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)
MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, JOUANNEAU Fanny, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy

Était excusé : SAUNIER Jean-Marc

GONON Florence a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 10

Délibération n° 2024/11 : Restructuration des services techniques à la Combe – lancement du projet

Monsieur le Maire rappelle la réflexion menée avec le projet d'aménagement du village ayant aboutie à la nécessité de sortir les locaux techniques du centre village en restructurant les locaux communaux de la Combe. Ainsi, les baux des locaux loués à des professionnels n'ont pas été renouvelés et la commune peut à nouveau jouir de l'utilisation de l'ensemble des locaux.

Par ailleurs, les désordres structurels apparus sur les garages de la Combe obligent la destruction et la reconstruction de cette partie de bâtiments en l'adaptant aux besoins actuels des services techniques.

Ainsi, le cabinet d'architecture RIGASSI Associés a été missionné pour esquisser une première ébauche des services techniques ainsi qu'une première estimation des travaux. Ces éléments sont présentés par Monsieur le Maire.

La commission travaux, réunie le 8 février dernier en présence des agents techniques, a apporté des modifications qui sont transmises à l'architecte pour modification de l'esquisse.

Vu la délibération n°2022/02 du 28 janvier 2022 approuvant le lancement du projet d'aménagement du village, Considérant l'opportunité de restructurer les locaux communaux de la Combe pour y intégrer les services techniques,

Considérant la nécessité de reconstruire la partie des garages présentant des désordres structurels,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de restructuration des services techniques à la Combe,

AUTORISE le cabinet d'architecture RIGASSI Associés à poursuivre sa mission,

PRECISE que les crédits nécessaires aux études seront inscrits au budget 2024,

MANDATE Monsieur le Maire à signer tout acte et à effectuer toute démarches nécessaires à cet effet,

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Date de dépôt en Préfecture : **26 février 2024**

Date de publication :

Le Maire,
Bernard MICHEL

